

SOCIO- ANTHROPOLOGIE

N°11 Attirances

Martha Mailfert

Homosexualité et parentalité

Texte intégral

Le couple homosexuel qui n'a pas la capacité de procréer peut, néanmoins, ressentir une attirance pour le modèle parental et connaître les émotions de la parentalité hétérosexuelle. Durant les trente dernières années, de nombreux changements familiaux ont été observés : multiplication des « familles recomposées », mono-parentales, adoptives, procréations médi-calement assistées. Ces nouvelles familles jouent autrement de l'alliance et de la filiation mais respectent le modèle de parenté français dans lequel l'enfant a un seul père et une seule mère ¹. Aujourd'hui, nous assistons à l'émergence d'une autre forme, la « famille homoparentale ».

En effet, un des changements les plus récents est que l'on peut devenir parent tout en étant homosexuel. Rappelons que le mot homoparentalité est un néologisme créé en 1996 par l'Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens (APGL) ² :

« La notion de famille homoparentale désigne un ensemble de personnes constitué de deux groupes : une structure parentale formée d'un parent unique ou d'un couple de parents dont l'orientation homosexuelle est individuellement claire et collectivement reconnue ; d'autre part un ou plusieurs enfants légalement considérés comme issus d'un des parents au moins ³. »

La famille homosexuelle se décline sous quatre formes : 1) elle peut être issue d'une recomposition familiale avec un partenaire de même sexe après une union hétérosexuelle ou 2) s'établir avec un système de coparentalité dans lequel des gays et des lesbiennes (il s'agit généralement de couples et non d'individus seuls) s'accordent pour avoir un enfant qui évoluera entre leurs deux foyers ; 3) elle peut résulter d'une adoption, ou enfin 4) d'un recours à la procréation médicalement assistée (PMA).

Il existe également des cas de figure exceptionnels en France, ce sont des couples d'hommes qui ont recours aux mères porteuses ⁴.

La famille homoparentale est l'une des formes familiales contemporaines. Le nombre d'homoparents ne cesse d'augmenter, et le désir d'enfant au sein d'un couple homosexuel est de plus en plus présent. Cinquante pour cent des personnes homosexuelles vivent en couple, 10 % ont des enfants et 40 à 50 % expriment le désir d'être parents ⁵. Signe des temps, l'APGL, créée en 1986, a

RECHERCHE

 sur Socio-Anthropologie

POUR CITER CET ARTICLE

Martha Mailfert, Homosexualité et parentalité, *Socio-Anthropologie*, N°11.

» Copier l'URL
 » Signaler cette page

[Bas de page]

AUTEUR

Institut d'Etudes Politiques de Paris

TÉLÉCHARGER

MOTS CLÉS

vu ses effectifs décupler ces dernières années. Elle est passée de 75 adhérents en 1995 à 1.400 aujourd'hui, avec des antennes régionales dans toute la France.

L'homoparentalité soulève alors des questions majeures en sociologie et en anthropologie : Peut-on dénouer la parenté de la différence des sexes ? L'hétérosexualité des parents est-elle ou non une condition nécessaire à la parentalité ? L'inscription dans la filiation est-elle nécessairement liée à l'hétérosexualité du couple procréateur ? La filiation ne concerne-t-elle qu'un seul père et qu'une seule mère ? Qu'en est-il d'une possible filiation additionnelle ? La filiation repose-t-elle sur le biologique ou sur le social ?

Ces nouvelles familles n'interpellent pas uniquement les socio-anthropologues sur les structures de la parenté et la filiation. Elles interrogent les psychanalystes sur le développement des enfants élevés en famille homoparentale, sur le complexe d'Œdipe, la fonction de séparation, les conditions de l'identité sexuelle et sexuée. Enfin elles posent des questions aux juristes sur l'autorité parentale, le droit de garde, de visite.

Cependant, alors qu'elle se prête à des investigations méthodologiques variées, la famille homoparentale ne fait l'objet que de peu de recherches en France. Elle manque encore de reconnaissance sociale et symbolique. L'UNAF (Union nationale des associations familiales) a refusé de reconnaître l'APGL au sein de son association ⁶, et le char de l'APGL est admis lors du défilé de la *Lesbian and Gay Pride* seulement depuis 1998. L'homoparentalité n'est ni socialement acceptée, ni institutionnellement reconnue. En France, elle n'a aucune reconnaissance juridique. L'adoption comme l'insémination ne sont pas légalisées pour les homosexuel(le)s et le coparent n'a aucune existence légale ⁷. La coparentalité n'est qu'une situation de fait, et il y a des discriminations en matière d'adoption.

Sur le plan politique, l'homoparentalité n'a pas non plus une véritable visibilité. Elle a été « soigneusement » écartée du texte de loi sur le PACS, qui n'entre pas en matière sur le droit à l'adoption ou à l'insémination artificielle pour un couple homosexuel. La très grande majorité des députés et sénateurs refusent encore de se prononcer sur la question ⁸. Aussi, la famille homoparentale est « marginale » dans sa structuration et son fonctionnement car elle bouleverse les repères sur lesquels s'appuie la famille occidentale. En effet, l'homoparentalité concerne toujours plusieurs parents (les parents biologiques et les parents sociaux) et fait donc voler en éclats ce modèle de la famille PME (Père-Mère-Enfant) ⁹. De plus, celui-ci est habituellement associé à : sexualité-famille-mariage et filiation. Or, avec les familles homo-parentales, ces éléments ne sont plus liés. Enfin, dans les ménages homosexuels, la différence sexuelle n'est plus considérée comme une différence constitutive et incontournable de la reproduction.

L'ensemble des théories psychologiques est bouleversé par ces contextes qui sont pour une grande partie « monogénés ». Dans les familles homoparentales féminines sur lesquelles porte plus précisément cette recherche, les concepts de « référent masculin », de « complexe d'Œdipe » ou de « fonction de séparation » sont de ce fait à réadapter. Face à ces nouvelles familles, le regard social a ainsi du mal à évoluer.

Les familles homoparentales ne sont donc pas ou peu reconnues par la société. Elles restent dans l'ombre, invisibles, comme si encore trop « transgressives », elles ne peuvent revendiquer une réelle existence publique. Seuls les médias commencent à se pencher sur elles. Mais comment, en restant cachées, enfermées dans la déviance et la stigmatisation, peuvent-elles construire leur légitimité ? Quels types de stratégies mettent-elles en œuvre pour passer à la « normalité » ? Ces familles qui se

vivent transgressives recherchent la légitimation par l'intermédiaire de divers processus.

Les stratégies de dissimulation : présentation de soi et négation

Une première option consiste à dissimuler, au prix de multiples stratégies, une facette socialement « dévalorisante ». Il s'agit de se protéger du regard des autres, des « normaux ».

Certaines lesbiennes renient leur orientation sexuelle pour avoir recours à la parenté et préfèrent alors « collaborer » avec l'institution. Elles se tournent vers l'hétérosexualité et le mariage pour avoir des enfants dans les conditions requises. La recherche de la normalité, la peur d'une sanction les poussent à se transformer en « colla-boratrices ». Il y a de la part de ces femmes une « adaptation pri-maire » (*primary adjustment*¹⁰) à l'institution.

D'autres lesbiennes préfèrent contourner le droit de dif-fé-rentes manières pour avoir recours à la parentalité. Conscientes de l'état actuel : interdiction d'adopter ou d'avoir recours à la PMA, elles utilisent des moyens « défendus » ou « illégaux » pour avoir un enfant.

de M., ma copine depuis 8 ans () On savait que si j'en parlais, on n'aurait pas l'agrément. » (L.)

« Comme on n'avait pas le droit à l'IAD, on l'a fait chez nous, avec le sperme d'un ami à nous, de façon "artisanale" comme on dit dans le jargon lesbien. Après quelques essais, ça a marché, mais c'est dangereux, il peut y avoir des contaminations. » (A.)

On peut dire qu'il y a de la part de ces femmes des « adaptations secondaires » (*secondary adjustment*¹¹). Ces stratégies ne repré-sentent que la première étape d'un processus. C'est ainsi, par exemple, que certaines lesbiennes modifient la linguistique pour lutter contre la discrimination.

Le travail sur les mots : passage du signifiant « homo »-parental à celui de « pluri »-parental

La recherche de la normalité pousse certaines familles à refuser d'employer le terme « homoparents ». Elles changent d'appellation pour vaincre la stigmatisation.

« Pourquoi dire dans le terme qu'on est homos ? Quand on parle de familles recomposées, monoparentales, adoptives, on ne parle pas de leur orientation sexuelle (). Ça, c'est pour nous cataloguer, nous mettre à part » (C.)

Elles ne veulent pas mettre en avant une formule qui affiche l'orientation sexuelle dans l'exercice de la parentalité. Beaucoup préfèrent utiliser un terme moins stigmatisant, celui de pluri-parentalité.

« Je préfère que ma famille soit définie par le terme de famille plurielle, multi- ou pluriparentale. Certains chercheurs utilisent d'ailleurs déjà ce terme pour parler des familles adoptives, recomposées, etc. C'est peut-être moins descriptif, mais c'est aussi moins stigmatisant pour nous. » (H.)

Aussi, pour éviter tout jugement stigmatisant, d'autres mères lesbiennes ne se limitent pas à ces stratégies linguistiques et préfèrent tout simplement vivre dans l'ombre.

Invisibilité publique, se protéger du regard des « normaux »

Un certain nombre d'homoparents préfèrent se dissimuler et vivent dans le secret, le non-dit. La peur du regard des « normaux » et de l'injure homophobe les poussent à cacher leur situation familiale.

« A l'extérieur, notre vie privée reste privée. Elle ne regarde personne. Au travail par exemple, je parle de " mon amie ", mais je ne précise pas que c'est une femme, je pense que si on veut éviter le jugement des autres, on peut. Il suffit de ne pas le susciter ! » (I.)

Ces femmes qui vivent dans l'ombre refusent de participer à toute vie politique ou militante. Elles pensent que ce n'est pas le moment et que cela renforcerait leur stigmatisation.

« Il faut éviter de s'exposer, toutes ces manifs, ces émissions de TV qui insistent sur le sensationnel, l'atypique de notre situation ; c'est risqué. Moi je suis contre le communautarisme et le militantisme. Et puis, quand on pense qu'il nous a fallu des années à nous, homosexuelles, pour envisager de faire des familles, comment voulez-vous que des hétéros acceptent en si peu de temps ? Les gens ne sont pas prêts à voir deux femmes s'embrasser avec une poussette à la main, alors on ne va pas les brusquer, on attend que les mœurs évoluent. » (M.)

On se rend compte que la pression sociale pèse tellement sur ces parents qu'ils ont intégré l'interdit social de leur situation. Ces stratégies négatives sont alors majoritairement reproduites par les enfants.

Les stratégies des enfants

En général, les enfants d'homoparents qui souffrent de leur marginalité préfèrent dissimuler la situation familiale atypique dans laquelle ils se trouvent. La volonté d'être « comme tout le monde » les conduit à dissimuler par le mensonge et le non-dit l'homosexualité de leurs parents.

« Quand je n'ai pas envie que ça se sache, je peux jouer sur le prénom Frédérique, je peux dire ma mère et Fred sans préciser que Fred est une femme » (S., 13 ans)

« Manon ne reprend pas le mot " homosexuel " même si nous le prononçons souvent. Peut-être a-t-elle déjà intégré qu'il valait mieux éviter de le reprendre afin d'avoir la paix. » (F.)

Il y a une reproduction, un mimétisme par rapport à l'attitude de leurs parents au niveau de la dissimulation. L'enfant intègre l'interdit et reproduit l'invisibilité. Cependant, il arrive que l'enfant accepte sa situation et impose à ses parents de la rendre visible.

« A la sortie de l'école, une petite m'a demandée : " t'es qui toi ? " J'étais coincée, je ne savais pas quoi dire, Lulu a répondu direct à ma place : " Bah, c'est l'amoureuse de ma-man ! " Elle voulait que ce soit clair, qu'on mette des mots sur la nature de notre relation. » (K.)

Les réponses à la stigmatisation et ses stratégies positives

Dans l'interaction sociale, l'individu stigmatisé peut aussi offrir une image, celle d'un « moi précaire » dont il peut jouer à son profit en faisant valoir certains traits de son identité homosexuelle.

La visibilité publique et médiatique

Les familles homoparentales sont de plus en plus visibles. Les dossiers dans la presse ne cessent de croître. *Le Monde*, *Libération*, *L'Express*, *Le Figaro* ont parlé de ces couples. Les mères lesbiennes participent à visage découvert à des émissions télévisées. Lors du défilé de la *Lesbian and Gay Pride*, dont un des thèmes principaux en 2001 était la parentalité, elles défilaient, posaient pour les journalistes et répondaient aux interviews de manière engagée.

« C'est fini de se cacher, il faut qu'on nous voie pour réaliser qu'on existe. Peut-être qu'en nous voyant tout simplement les gens auront moins peur. Vous savez, parfois plus que la différence, c'est l'ignorance qui est à la base de tout. » (D.)

Les mères lesbiennes sortent de l'ombre et font un travail d'enquête-lobbying intensif. Elles participent à la vie politique. Elles ont monté un comité de soutien pour dénoncer le refus d'agrément opposé par la cour administrative d'appel de Nancy à une personne souhaitant adopter, au seul motif de son orientation sexuelle. Et elles ont, par l'intermédiaire de l'APGL, lancé une pétition en faveur de l'adoption pour les homosexuel(le)s qui a recueilli plus de 6.000 signatures dont une centaine de personnalités politiques et sociales (M. Rocard, R. Hue, F. Héritier, A. Touraine, E. Fassin) ¹². Elles demandent également à l'UNAF de reconnaître l'APGL parmi les associations familiales ¹³. Les familles homoparentales organisent aussi des colloques et invitent des spécialistes de la famille (I. Théry, F. de Singly, R. Neuberger) ¹⁴. Elles investissent tous les champs : le politique, le symbolique, le juridique. Mais la visibilité des adultes n'implique pas celle des enfants. Elles veulent être visibles pour rassurer le sens commun, mais elles ne veulent pas imposer cette visibilité à leurs enfants.

« Que moi je sois prise en photo avec S., OK, on est majeures, on l'a décidé. Mais l'imposer à Béa, non ! Je ne veux pas qu'elle fasse la une des journaux, elle n'a rien demandé la pauvre ! Moi, c'est fini, l'année prochaine, je ne l'emmène plus au défilé ! Non mais c'est vrai quoi, prendre des bébés en photo c'est une chose, mais une gamine de 7 ans, on peut la reconnaître facilement. » (G.)

La référence à d'autres modèles familiaux

L'investissement de la scène publique et du champ politique n'est pas la seule stratégie utilisée par les familles homoparentales. En effet, ces familles atypiques se réfèrent souvent à d'autres types familiaux qui, hier encore, luttaient contre des problèmes de discrimination.

Pour montrer qu'elles sont comme les autres, les familles homoparentales se réfèrent aux familles recomposées et mono-parentales qui sont aujourd'hui insérées dans des réseaux de parenté.

« Je ne vois pas pourquoi on s'acharne contre nous comme ça. Les mères célibataires, c'est pareil, y'a pas de référent masculin, ça ne pose pas de problème. () En plus nous, on est deux, alors c'est encore mieux pour l'enfant, il n'a pas qu'un mais deux parents, sur tous les plans, même financier, c'est quand même plus équilibrant ! » (A.)

L'accent est alors mis sur le fait que le couple parental est stable, qu'il a moins de problèmes financiers que les familles mono-parentales, que la mère sociale dans les familles recomposées homoparentales ne se substitue pas au parent absent mais occupe une place à part qui s'apparente à celle d'une marraine, et que la venue de nouveaux enfants est un facteur d'institutionnalisation de la famille. Comme l'explique D. Le Gall, à l'image des enfants de premiers lits des familles recomposées hétéroparentales, leurs enfants présentent leurs demi-frère et sœur comme des frères et sœurs ¹⁵. Mais, tout en se référant aux familles recomposées hétéroparentales et mono-parentales, les familles homoparentales ne nient pas pour autant leur spécificité qui, de leur point de vue, ne présente pas que des inconvénients. Du fait même de leurs différences, elles pensent être plus que d'autres dans un rapport d'écoute avec l'enfant.

Les stratégies d'inversion

Une autre stratégie mise en place par les homoparents consiste à inverser la domination. F. de

Singly ¹⁶, en reprenant l'expression de J.- C. Passeron et C. Grignon, parle d'ailleurs, au sujet de ces familles, d'une -« tentation du populisme ».

Pour éviter la stigmatisation, ces familles affirment qu'elles proposent un cadre de vie plus riche pour les enfants ayant à leur disposition tout un réseau parental. Les enfants ont à leur disposition une « parenté plurielle ». Cela permet une multiplication des points de repère. Avoir plusieurs parents, c'est élargir les possibilités d'obtenir un conseil, un cadeau, un avis. Du fait même de leur différence, ces familles seraient plus attentives aux comportements de leurs enfants.

« Notre enfant a été tellement désiré, tellement difficile à concevoir que nous avons une grande maturité par rapport à d'autres parents. Les hétéros, ils ne se posent pas autant de questions, ils veulent un enfant eh ben, ils en font un. Ça devient trop banal faire un enfant pour eux () Nous, on s'en pose des questions. Et puis on est vraiment dans un rapport d'écoute avec l'enfant. On est aussi fatalement plus ouverts dans notre façon d'éduquer les enfants. A l'inverse c'est vrai, on peut surinvestir tellement on en a voulu. » (A.)

Les parents homosexuels seraient de meilleurs parents, plus ouverts, plus attentionnés, ils feraient preuve de moins de négligence et d'indifférence. Le rapport à l'enfant serait plus fort puisqu'ils ont décidé, après une longue période de réflexion, de devenir parents. Pour F. de Singly « la marginalité sociale de la vie conjugale et de la vie familiale chez les homosexuels engendrerait, contrairement aux représentations négatives ordinaires, une attention plus grande à la qualité relationnelle ¹⁷ »

L'enfant : facteur d'inquiétude et d'exigence

Dans ces circonstances, il faut cependant également prendre conscience du fait que l'enfant devient alors un véritable facteur d'exigence. Il représente à lui seul la preuve du bon fonctionnement de la famille homoparentale. Les homoparents suivent de près l'évolution de leur enfant. Ils sont très attentifs à son comportement. Ils ont alors parfois tendance à surestimer ses problèmes.

« Nous, on est plus inquiets parce qu'on est des précurseurs, on n'a pas de modèle. On a donc tendance à vite dramatiser un événement, on a tendance à faire plus attention aux problèmes de l'enfant. » (R.)

Le comportement psychologique et social de l'enfant, sa sociabilité, ses résultats scolaires témoigneront de la valeur de la famille homoparentale en général. Il porte, d'une certaine manière, sur ses épaules la légitimation future. Ainsi certaines familles, inquiètes du bon déroulement de leur enfant et conscientes de l'enjeu qu'il représente le font suivre de près scolairement et même parfois psychologiquement. A ces stratégies d'inversion, de surinvestissement s'ajoute celle de mimétisme familial avec la production d'idéaux.

La production d'idéaux : l'apologie de la « fusion » et l'« exister ensemble »

Pour contrer les risques de la stigmatisation, des couples homosexuels se mettent volontairement ou non en scène en tant que famille. F. de Singly parle de « mise en scène communautaire ¹⁸ ». E. Goffman parlerait de « mise en scène de la vie quotidienne ¹⁹ ».

En effet, à l'image d'un modèle théâtral, on peut, dans leur quotidien, disséquer des jeux de rôles qui sont au cœur des interactions sociales. Pour être intégrées dans l'ordre social, ces familles ont compris qu'il fallait endosser des rôles sociaux et jouer dans la vie comme on joue au théâtre. Par exemple, pour parvenir à ressembler au mieux à la norme, elles dessinent les contours d'une « vraie famille ».

« Nous, c'est vraiment la famille typique. On a la maison, le jardin, la Mégane et le chien. » (A.)

Aussi, toutes les mères insistent sur la volonté d'être « ensemble », elles décrivent alors une vie, un esprit de type com-munautaire.

« Dès qu'on n'est plus toutes les trois ensemble, il manque quelque chose, on n'est plus en symbiose. » (H.)

Ces moments de proximité, ce sentiment d'être ensemble rassurent en fait chacune sur son sentiment d'appartenance à une famille. Les homoparents, qui ont intériorisé le répertoire symbolique de ce que doit constituer une famille, tentent alors de l'embellir ²⁰.

Cette volonté engendre une ritualisation du quotidien. L'ensemble des relations est alors réglé par des rites. Logés au cœur des interactions les plus quotidiennes, ils en organisent la cohérence et prouvent l'authenticité du « moi social ». Il y a celui du coucher, du bain etc Cette dimension rituelle étant un des attributs de « l'exister ensemble ». En effet, comme l'expose P. Bouvier, « rites et ritualisation participent à la constitution de ces divers niveaux de "l'exister ensemble" ²¹. »

« Chaque soir on a nos petites habitudes, le square à la sortie de l'école, le bain, le goûter devant les dessins animés. Ce sont des moments sacrés, importants, qui nous sont chers. » (M.)

Par l'intermédiaire de ces actes quotidiens, ces familles essaient de reconstituer de la signification. Mais la recherche de la normalité ne s'observe pas qu'au travers de cette mise en scène quotidienne. Elle s'exprime également par l'intermédiaire des appellations de parenté.

La terminologie de parenté et son adaptation

Les appellations de parenté illustrent encore cette volonté de s'inscrire dans une famille. Soit les lesbiennes sont appelées toutes les deux « maman » suivi du prénom, « maman Sophie » par exemple, soit un des membres du couple, celui qui est le parent légal, est appelé maman, et la partenaire est appelée par un autre terme comme « tante » ou « marraine ». Ces appellations traduisent une volonté de consolider des rôles et des statuts. Utiliser un terme de parenté et pas seulement un prénom marque le désir de former une famille, de se dire parent.

« Moi, c'est maman et puis M., c'est tata. » (C.) Cette appellation de parenté « marraine » ou « tata », donnée à la mère sociale, a également son utilité vis-à-vis de l'extérieur. La mère sociale a non seulement un titre par rapport à l'enfant, mais c'est également une façon de donner une identité à l'autre sans vraiment dire totalement qui elle est. Cette gérance de *l'adresse* permet que soit clairement définie la place de chaque personne, la situation familiale.

« Si on a choisi que je serai la marraine, c'est plus pour les autres. Comme ça l'entourage connaît ma place, il peut mettre un mot dessus, rien n'est ambigu, tout est plus clair. Les gens ont juste parfois besoin de mettre les gens dans des cases. Moi j'ai trouvé la mienne : marraine. » (S.)

Cependant quelques familles rencontrées gèrent ce problème de *l'adresse* différemment. L'emploi d'un surnom « Babou », « Nanou » ou autre traduit ainsi un lien affectif privilégié mais pas forcément une inscription dans la parenté.

Ainsi, on a pu remarquer un certain mimétisme par rapport à la famille hétérosexuelle, mais cette attitude générale n'est pas extensible à toutes les dimensions de la vie. On observe paradoxalement une rupture avec la tradition en ce qui concerne des rôles de sexe.

La catégorisation sociale des sexes et sa subversion : la

non-reproduction de statuts et de rôles

Pour l'éducation des enfants, on constate que les femmes interrogées ne veulent pas reproduire ce qu'elles considèrent comme l'enfermement dans un rôle. Elles veulent soulager leurs enfants du poids des modèles préétablis. Pour donner un exemple, les jouets offerts ne sont pas connotés sexuellement.

« Je ne lui achète pas que du vernis, des poupées, ou des dinettes sous prétexte que c'est une fille. » (M.-H.)

On constate également qu'il n'y a pas de divisions strictes du travail entre les deux femmes.

Une nouvelle répartition des tâches

En observant ces couples, il est très difficile de désigner objectivement une distribution des rôles. Il y a en fait une indifférence relative dans la division du travail ménager.

« Il y a des choses que C. fait plus, style la cuisine, les courses et des choses que je fais plus moi comme la lessive ou le repassage. Mais rien n'est fixé, ce sont des corvées que nous pouvons nous passer mutuellement. » (R.)

On observe un partage égalitaire. Les deux femmes s'investissent de la même manière par rapport à l'enfant.

« Cet enfant, on l'a vraiment élevé à deux, on a toujours tout partagé, les couches, le biberon. » (C.)

Cependant, ce partage égalitaire des tâches dans le travail ménager ou éducatif ne veut pas dire qu'il y a une indifférenciation des conduites des femmes vis-à-vis de l'enfant. En effet, on observe quelques différences, la mère biologique ayant par exemple plus un rôle autoritaire sur l'enfant, et la mère sociale plus un rôle de consultante : « Marie écoute, console et conseille, moi je fixe les règles. » (S.)

Mais, parfois, cette tendance est inversée, les mères sociales mettant les barrières autoritaires que la mère biologique, trop fusionnelle avec l'enfant, n'arrive plus à imposer.

« F., c'est la maman. Alors, parfois, elle a du mal à s'énerver contre les enfants, elle reste dans un rapport trop affectif avec eux. » (S.)

Cependant, en cas de difficultés scolaires ou de traitement médical, c'est davantage la mère biologique qui intervient dans la mesure où elle est reconnue officiellement par le « juridique » comme le véritable parent. Le juridique crée alors une distinction qui dans les pratiques n'a pas lieu.

« C'est plutôt G. qui s'occupe des devoirs scolaires de Léo. Mais alors que je n'ai pas trop de suivi sur l'année, c'est moi en tant que soi-disant "unique parent officiel" qui doit assister aux réunions de parents d'élèves, rencontrer la maîtresse en cas de problèmes. Alors qu'elle aurait plus d'infos si c'est G. qui venait la voir, puisqu'elle connaît les difficultés du petit, elle travaille avec lui tous les soirs. C'est illogique. » (S.)

Ainsi, l'appartenance au même sexe, qui ne produit pas de différenciation dans la répartition des tâches ménagères, n'interdit pas la différenciation des places dans l'éducation.

L'ensemble des stratégies observées illustre le fonctionnement interne de la famille homoparentale mais ne donne aucune information concernant la confrontation sociale. Qu'en est-il de la présentation à l'entourage ?

Les stratégies de visibilité envers l'entourage social

Trois types d'attitudes peuvent être observées en ce qui concerne l'entourage social : une forte visibilité par rapport au réseau social proche (famille, amis) et au corps médical envers lesquels les homoparents (pour des raisons d'ordre pratique et sentimental) jouent la transparence, une visibilité plus partielle vis-à-vis de l'entourage social plus ample (voisins, nourrice, école) ou « l'implicite flou » préféré à « l'explicite clair ». Cette ambiguïté est en général destinée aux personnes intervenant de manière temporaire dans la vie de l'enfant. Les familles attendent qu'une difficulté apparaisse pour en parler. Enfin, l'invisibilité est un moyen de se protéger par rapport au milieu professionnel ; la peur de la discrimination et des répercussions pousse les parents sociaux à rester dans l'ombre. Cette dissimulation pose alors des problèmes matériels d'ordre pratique.

« Mes parents ont tout de suite été au courant. Difficile de leur cacher ma grossesse, ils étaient plutôt contents, mes amies ravies. Par contre, on reste plus discrètes envers les voisins ou la nounou. On ne s'affiche pas, mais on ne se cache pas non plus, seulement ça ne les regarde pas. En fait, ceux qui veulent voir voient, et ceux qui ne veulent pas ne voient pas. Le vrai problème c'est au travail, moi j'étais enceinte jusqu'au cou alors j'ai eu mes congés, mais E., comme ses collègues ne savent pas pour nous, hé bien elle n'a pas eu le droit aux trois jours pour l'accouchement. J'étais toute seule. » (M.)

Que la famille, les amis, les voisins acceptent l'homoparentalité, retire à celle-ci la connotation négative que la société lui associe et normalise la situation. Ainsi la gestion de l'identité discréditée se fait par l'intermédiaire de stratégies très diverses.

La famille homoparentale : un ensemble populationnel cohérent

Ce que l'on peut également découvrir derrière la famille homoparentale et ses processus stratégiques est l'existence d'un « ensemble populationnel cohérent », concept qui désigne « l'entité où, de manière autonome, se constitue, se cristallise et s'argumente du sens collectif ²² . »

La famille homoparentale féminine est une catégorie homogène. En effet, ce sont majoritairement des familles fortement dotées en capital culturel et économique qui défendent leurs valeurs en s'appuyant sur des répertoires communs. D'une part, les interviewées utilisent, par exemple, un langage similaire : « insémination artisanale », « co-mère » et possèdent leurs propres terminologies de parenté. D'autre part, à travers les processus stratégiques, la famille homoparentale confectionne de la signification rapprochée et organise du sens collectif. C'est également du côté des pratiques que peut s'énoncer la densité existentielle. Chaque famille, même indivi-duellement, est à la recherche d'un esprit commun. A travers ses pratiques, ses rituels quotidiens, la famille homoparentale insiste sur la volonté d'« exister ensemble ».

Par ailleurs, l'APGL, par l'intermédiaire des réunions, de groupes de parole, d'organisation de fêtes pour les enfants, instaure des relations d'interconnaissance effectives. Elle organise des dynamiques de rapprochement, des contacts entre les individus. Une volonté de vivre ensemble est clairement énoncée. Les termes « tribu », « communauté » ont souvent été utilisés pour qualifier la famille homoparentale en général. Aussi l'APGL a évidemment vocation d'insertion, de maillage, de production de connexion. Certaines interviewées ont avoué s'y être rendues dans l'optique de

rencontrer un « futur papa ». Les actions de l'organisation sont conduites donc par rapport à un tissu fondateur qui est vecteur de cohésion et qui a pour but le bien de ses membres.

« L'association organise toujours des choses pour les enfants. A Noël, il y a une fête, l'été il y a des pique-niques ! Comme ça les enfants rencontrent d'autres enfants dans le même environnement familial. Et puis il faut dire que pour nous aussi c'est sympa. On rencontre des familles qui sont comme nous, qui nous comprennent, ça fait du bien. » (L.)

Comme le côtoiement dans et hors de l'association est continu, des productions significatives peuvent apparaître, un « construit pratico-heuristique »²³ s'établit. Ces « construits pratico-heuristiques » sont porteurs d'un sens, et les pratiques suscitent un maillage qui participe à l'identification d'une unité.

« Au début on s'est rencontré lors d'une conviviale, puis on s'est revu en dehors de l'assoc ; maintenant on est toutes les quatre de vraies amies. On se soutient dans nos projets de parentalité même s'ils sont différents. Puis quand ça a marché pour leur IAD, cela nous a fait du bien à toutes. On se sentait plus fortes, plus soudées. On y croit fort, et on réalise que tout ça sert à quelque chose. » (L.)

Comme dans le cas de l'APGL et des familles homoparentales en général, le construit est pertinent, il induit forcément du social. Il s'ouvre alors vers la constitution d'un « ensemble populationnel cohérent ». Ainsi, ces familles, par l'intermédiaire de l'APGL et par remodelisation ou émergence de valeurs et de pratiques, redessinent du sens dans « l'entre soi ». Dans ce contexte se développent des contiguités, des avoisinements, des voisinages tant physiques qu'idéels.

Une fois cet ensemble populationnel élaboré, il existe alors plusieurs alternatives possibles. Soit l'ensemble préserve un certain type d'endogénéité en interface avec les environnements ; c'est le cas des familles homoparentales qui dissimulent leurs orientations sexuelles, se mettent à l'écart pour se protéger du regard des « normaux ». Soit l'ensemble s'institutionnalise et entre dans le jeu des structures et des interactions pour développer sa cohérence. L'ensemble populationnel se conforme alors au formalisme des valeurs extérieures dominantes quitte à les adapter. Sa logique est perçue comme identitaire. C'est le cas des familles homoparentales entrées à l'APGL qui optent pour des stratégies positives afin de lutter contre la discrimination. Ces familles, qui recherchent la normalité familiale, imitent le modèle dominant en en faisant, on l'a vu, parfois plus.

Enfin, souvent, face à des ensembles populationnels cohérents, des obstacles se présentent, les institutions réagissent.

« Les institutions savent ou du moins essaient de pallier leurs pertes de crédit en s'ouvrant, en tachant de modifier leurs postures, en désactivant par la reconnaissance sinon par l'officialisation les expressions foisonnantes, incontrôlées, éphémères ou porteuses de construits sinon à terme de l'émergence d'ensembles populationnels cohérents²⁴. »

Alors qu'hier les débats de l'APGL étaient internes à celle-ci et éphémères, ne concernaient que ses propres membres et quelques individus représentant des institutions, ils commencent à apparaître aujourd'hui comme un problème majeur et public.

Pour l'instant, les institutions officielles préfèrent s'en tenir aux normes²⁵. Elles se sont attachées à privilégier le conformisme d'où le refus d'adoption et d'insémination artificielle pour les homosexuels. Alors, deux in-di-vi-dus du même sexe peuvent-ils jouer le rôle de parent ? La parentalité implique-t-elle nécessairement l'asymétrie des corps ? L'hétérosexualité est-elle une condition indispensable à la parentalité ? Le couple homosexuel, qui par sa composition exclut l'idée de procréation et donc de descendance, a-t-il vocation à devenir une famille ?

Nous ne sommes pas en mesure de répondre à ces inter-rogations. Mais ce que l'on a pu observer, c'est que ces familles qui vivaient autrefois dans l'ombre demandent aujourd'hui une reconnaissance sociale, juridique, et symbolique. L'homoparentalité est une réalité qui mérite d'être observée même si on ne parle pas encore de « gaybyboom » comme c'est déjà le cas aux Etats-Unis (où l'on compterait 5 millions de mères lesbiennes et 3 millions de pères gays). La parentalité chez les homosexuels existe et a décidé, aujourd'hui, d'être visible en France comme à l'étranger. Depuis l'après-PACS, l'homoparentalité devient un sujet de débat légitime.

Notes

1 A. Fine, « Vers une reconnaissance de la pluriparentalité », *Esprit*, mars/avril 2001, p. 40-53.

2 L'APGL est la seule association pour les familles homoparentales en France. Fondée en 1986, elle agit selon trois axes : convivialité, action militante et réflexion. Ses membres sont des hommes et femmes déjà parents et/ou futurs parents qui veulent concilier leur parentalité existante ou désirée avec leur homosexualité.

3 F. Leroy-Forgeot, *Les Enfants du Pacs : Réalités de l'homoparentalité*, Paris, L'Atelier de l'Archer, 1999, p. 9.

4 Notre sujet portant sur la parentalité homosexuelle féminine en France, ce cas n'est pas étudié ici.

5 Sondage BSP/*Têtu*, n10, janv. 1997, p. 29.

6 P. Krémer, « L'union des associations familiales refuse d'intégrer les parents homosexuels », *Le Monde*, 4 juillet 2001.

7 Krémer, *Le Monde*, 20 mars 2002, p. 11; D. Borillo et F. Gaspard, « Adoption et homosexualité : les juges contre la loi », *Le Monde*, 12 janvier 2000.

8 S. des Déserts et I. Monnin, « Quand les homos veulent des enfants », *Le Nouvel Observateur*, 22 juin 2000.

9 S. Vincendon, « Le modèle PME (papa, maman, enfant) et l'homopa-ren-talité », *Libération*, 25 juin 2001.

10 « Lorsqu'un individu collabore à une organisation en participant à une activité demandée dans les conditions requises, sous l'impulsion des motivations courantes telles que la recherche du bien-être qu'offre l'institution, l'énergie que procurent stimulants et valeurs associées et la crainte de sanctions prévues, il se transforme en collaborateur et il devient un membre normal, programmé ou incorporé. » E. Goffman, *Asiles*, Paris, Ed. de Minuit, 1968, p. 245.

11 « Caractérise toute disposition habituelle permettant à l'individu d'utiliser des moyens défendus, ou de parvenir à des fins illicites (ou les deux à la fois) et de tourner ainsi les prétentions de l'organisation relatives à ce qu'il devait faire ou recevoir, et partant à ce qu'il devait être. Les adaptations secondaires représentent pour l'individu le moyen de s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui assigne tout naturellement. » *Ibid.*, p. 245.

12 P. Krémer, « Une pétition sur l'adoption relance le débat sur l'homoparen-talité », *Le Monde*, 3 mai 2001.

13 Krémer, « L'Association des parents gays et lesbiens frappe à la porte de l'UNAF », *Le Monde*, 27 octobre 2000.

14 Colloque APGL 1999, « Parenté et différence des sexes », Colloque 1998, « Familles gayes et lesbiennes en Europe ».

15 D. Le Gall, « Familles à beau-parent homosexuel. Les recompositions homopa-ren-tales féminines », in M. Gross (dir.) *Homoparentalité, état des lieux. Parentés et différence des sexes*, Issy-les-Moulineaux, ESF, 2000, p. 175-192.

16 F. de Singly et V. Descoutures, « La vie en famille homoparentale », in *Ibid.*, p. 193-207.

17 *Ibid.*, p. 197.

18 *Ibid.*, p. 197-198.

19 E. Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Minuit, 1973.

20 « Quand un acteur se trouve en présence d'un public, sa représentation tend à s'incorporer et à illustrer les valeurs sociales officiellement reconnues, bien plus en fait que n'y tend d'ordinaire l'ensemble de son comportement. » *Ibid.*, t.1, p. 25-41.

21 P. Bouvier, *La socio-anthropologie*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 80.

22 *Ibid.*, p. 76.

23 *Ibid.*, p. 77-80.

24 *Ibid.*, p. 78.

25 N. Gauthier, « Homosexuels : l'adoption attendra », *Libération*, 27 février 2002.

Références bibliographiques

Association des parents et futurs parents gays et lesbiens. *Petit guide à l'usage des familles homoparentales et des autres*. Paris, APGL, 1997.

Association des parents et futurs parents gays et lesbiens.. *Familles gayes et lesbiennes en Europe* (actes du colloque). Paris, APGL, 1998.

Association des parents et futurs parents gays et lesbiens. *Débathèmes*. Paris, APGL, 1997-1999.

Borillo D., Fassin E., Iacub M. (dirs.). *Au-delà du Pacs. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*. Paris, PUF, 1999.

Bouvier P. *La socio-anthropologie*. Paris, Armand Colin, 2000.

Bouvier P.. *Socio-anthropologie du contemporain*. Paris, Galilée, 1995.

Cadoret A. *L'homoparentalité : un défi sociologique et juridique*. Groupe d'analyse du social et de la sociabilité (rapport final), convention de recherche CNRS/CNAF n°99/508, Paris, 2000.

Cadoret A. « La filiation des anthropologues face à l'homoparentalité », in Borillo, Fassin et Iacub, *Au-delà du Pacs*.

Cadoret A. « Figures d'homoparentalité », in M.Gross (dir.), *ci-dessous*.

Chauvière M. « Le familialisme face à l'homoparentalité » in Gross, *ci-dessous*.

Dubreuil E. *Des parents de même sexe*. Paris, Odile Jacob, 1998.

Fassin E., Iacub M., Lagrave R.-M. « Parentalité et filiation face aux discriminations. L'égalité entre les sexes et les sexualités au principe d'une nouvelle approche de la famille », *Mouvements*, n°8, mars/avril 2000.

Fine A. « Adoption, filiation, différence des sexes », in Gross, *ci-dessous*.

Fine A. « Vers une reconnaissance de la pluriparentalité », *Esprit*, mars/avril 2001.

Fine A. « Pluriparentalité et système de filiation dans les sociétés occidentales », in D. Le Gall et Y. Bettahar (dirs.). *La pluriparentalité*. Paris, PUF, 2001.

Goffman E. *Asiles*. Paris, Minuit, 1968.

Goffman E.. *Stigmata*. Paris, Minuit, 1975.

Goffman E. *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*. Paris, Minuit, 1973.

Gross M. (dir.). *Homoparentalité, état des lieux. Parentés et différence des sexes*. Issy-les-Moulineaux, ESF, 2000.

Le Gall D. « Familles à beau-parent homosexuel. Les recompositions homoparentales féminines », in Gross,

Homoparentalité.

Le Gall D. « Recompositions homoparentales féminines », in Le Gall et Bettahar, *çi-dessous..*

Le Gall D et Bettahar Y. *La pluriparentalité.* Paris, PUF, 2001.

Leroy-Forgeot F. *Les enfants du Pacs. Réalités de l'homoparentalité.* Paris, L'Atelier de l'Archer, 1999.

Saffron L. *What About the Children ? Sons and Daughters of Lesbian and Gay Parents Talk About their Lives.* London, Cassel, 1996.

Singly F. de et Descoutures V. « La vie en famille homoparentale », in Gross, *Homoparentalité.*

Stacey J.-J. et Biblarz T. « (How) does the Sexual Orientation of Parents Matter ? », *American Sociological Review*, vol. 66, 2001.

Théry I. « Différence des sexes, homosexualité et filiation », in Gross, *Homoparentalité.*

« Article précédent

[Haut de la page]

Article suivant »

Administration (accès réservé) - Page générée par Lodel